

# LE BONHEUR EST DANS LA CRUE

Les zones humides sont **DES MILIEUX TRÈS RICHES ET JOUENT UN RÔLE IMPORTANT** (amélioration de la qualité d'eau, régulation des eaux...). **IL EST INDISPENSABLE DE LES PRÉSERVER ET DE LES ENTREtenir.**



## FICHE D'IDENTITÉ DU BROCHET

**NOM LATIN :** Esox lucius

**FAMILLE :** Esocidés

**ALIMENTATION :** Carnassier, le brochet chasse à l'affût, il se nourrit essentiellement de poissons.

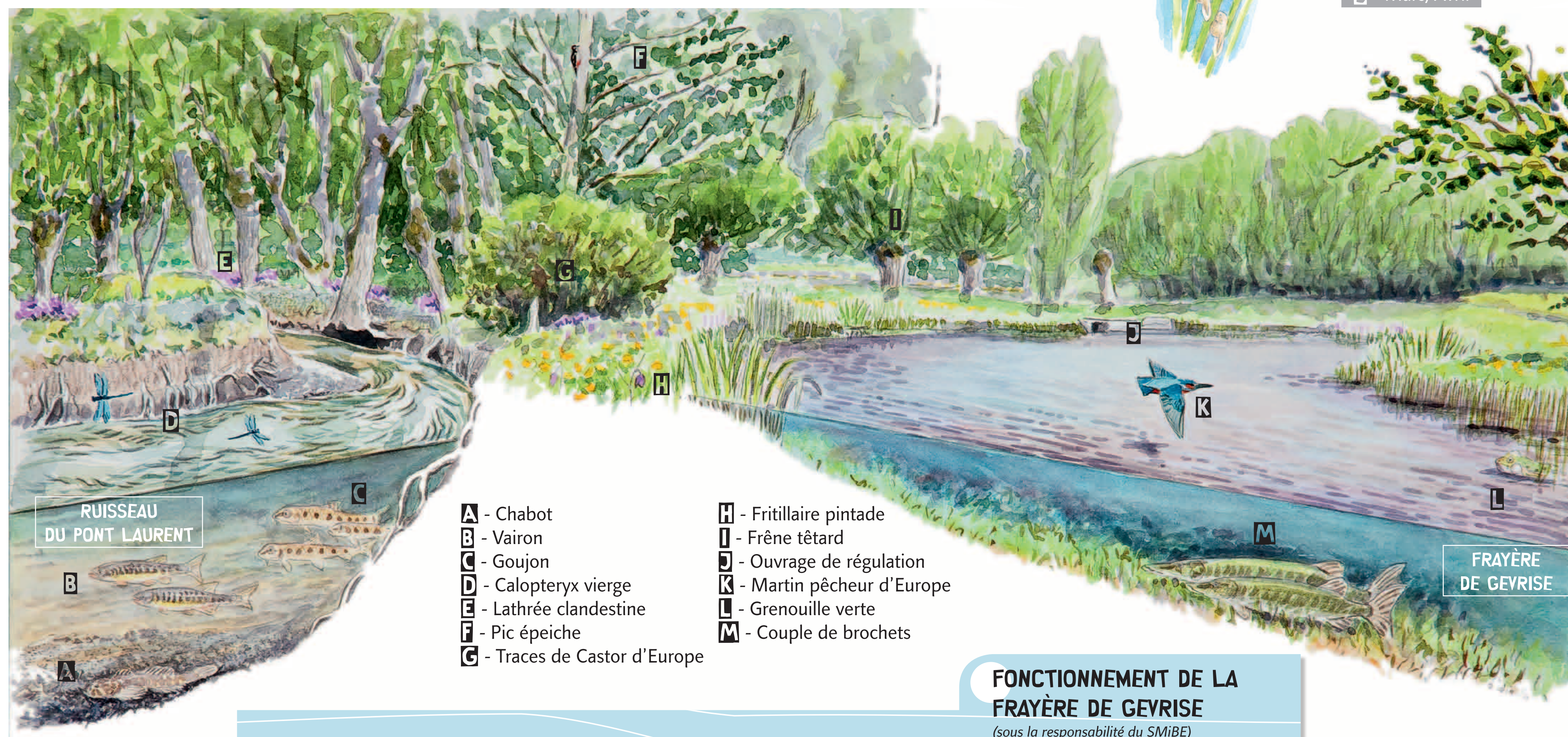
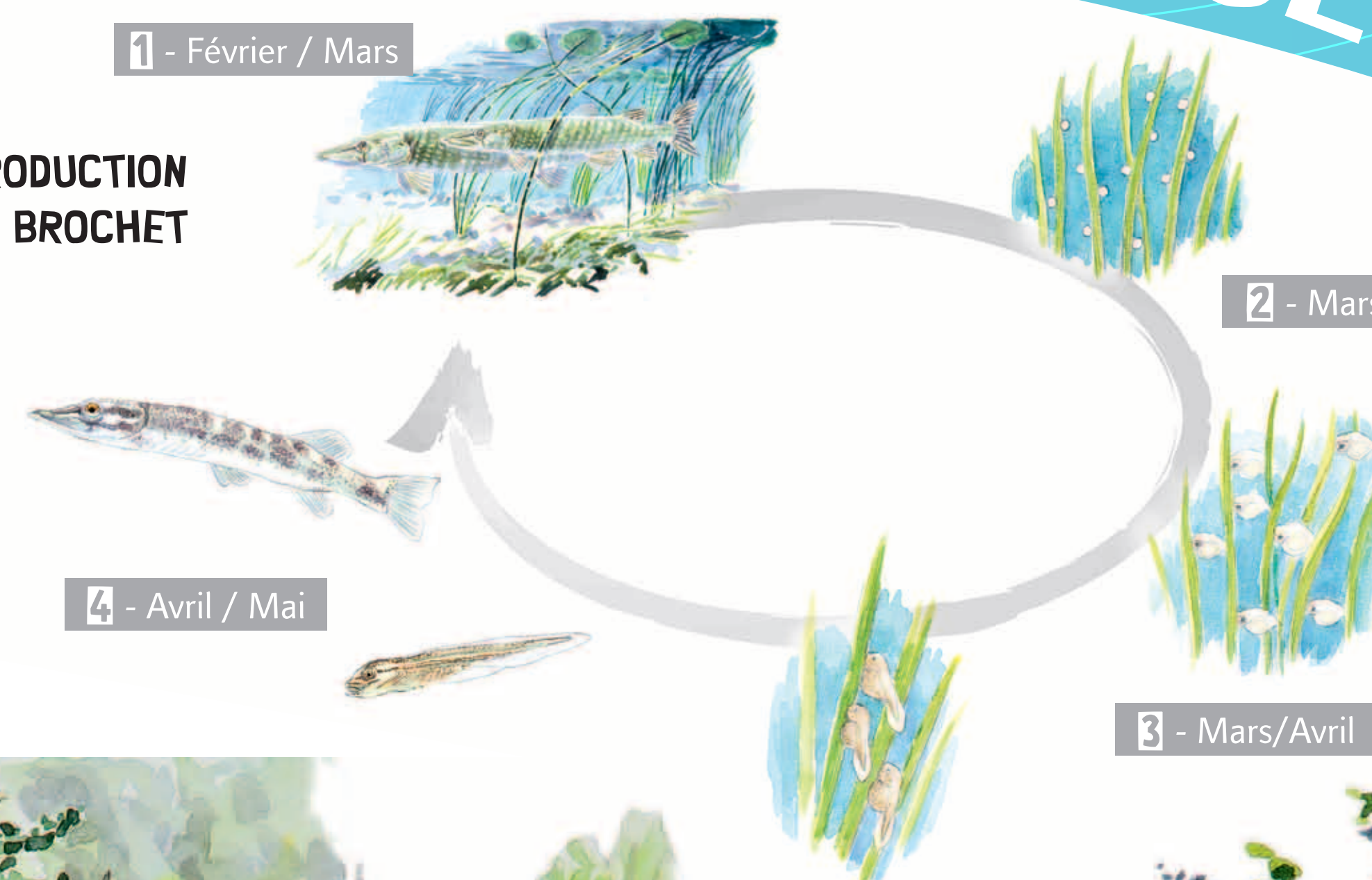
**HABITAT :** Il fréquente les eaux calmes (rivières, plans d'eau...) qui se réchauffent l'été. Il affectionne les habitats diversifiés (végétation aquatique, branches...).

**TAILLE ET LONGÉVITÉ :** Le brochet peut atteindre une taille supérieure à 1 mètre et vivre une vingtaine d'années.

**PORTRAIT :** Le brochet se caractérise par une forme allongée, une gueule largement fendue munie de 700 dents et une robe tachetée se fondant dans la végétation.

Les zones humides, marais, prairies inondables sont des milieux favorables à la reproduction du brochet. Suite à la dégradation et à la destruction de ces zones, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre (SMiBE), en collaboration avec la commune de Botz-en-Mauges et la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a décidé l'aménagement d'une frayère à brochets sur le site de Gevrise.

## CYCLE DE REPRODUCTION DU BROCHET



RUISSEAU DU PONT LAURENT

FRAYÈRE DE GEVRISE

- A - Chabot
- B - Vairon
- C - Goujon
- D - Calopteryx vierge
- E - Lathrée clandestine
- F - Pic épeiche
- G - Traces de Castor d'Europe
- H - Fritillaire pintade
- I - Frêne têtard
- J - Ouvrage de régulation
- K - Martin pêcheur d'Europe
- L - Grenouille verte
- M - Couple de brochets

## LOCALISATION



Le site de Gevrise se situe sur la partie aval de l'Èvre, au niveau de la confluence entre le ruisseau du Pont Laurent et l'Èvre (commune de Botz-en-Mauges).

## BASSIN VERSANT DE L'ÈVRE

### DÉFINITION :

C'est l'ensemble du territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent l'Èvre et ses affluents.

### QUELQUES CHIFFRES :

- Superficie : 573 km<sup>2</sup>
- 36 communes concernées
- 70 000 habitants environ
- 567 km de cours d'eau dont l'Èvre (93 km)
- Débit moyen de l'Èvre : 3,4 m<sup>3</sup>/seconde à la Chapelle-St-Florent.

## UN MILIEU FAVORABLE AU BROCHET

À la fin de l'hiver, quand les eaux se réchauffent et que les cours d'eau débordent, les brochets se rassemblent sur les prairies inondées pour se reproduire. Les femelles pondent les ovules que les mâles fécondent aussitôt (1).

Après une période d'incubation d'environ 2 semaines, les œufs fixés aux herbes éclosent. Les larves restent encore fixées 15 jours à la végétation par une ventouse buccale. Elles se nourrissent alors de leur vésicule vitelline jusqu'à ce qu'elles soient autonomes (2/3).

Devenus alevins libres, ils s'alimentent de zooplanctons, invertébrés puis de petits poissons. Les jeunes brochets sont à ce moment-là très vulnérables du fait de la faible profondeur d'eau (4).

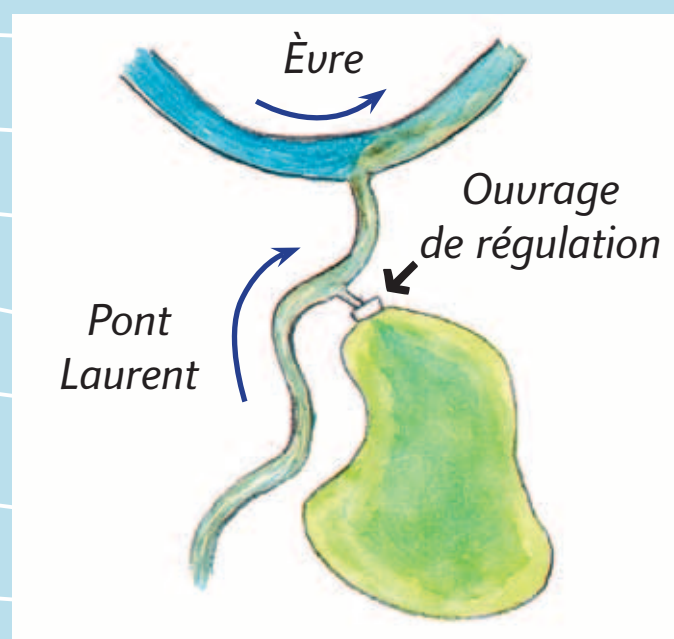
En cas d'assèchement précoce, les alevins ne survivraient pas. D'où l'intérêt d'aménager des zones comme ici à Botz-en-Mauges, afin de maintenir le niveau d'eau grâce à un petit ouvrage. La frayère reste, pour les juvéniles, une zone calme et abritée. Les jeunes brochets sont de redoutables carnassiers. Il faut éviter de les laisser en huis clos trop longtemps, car cela peut occasionner du cannibalisme.

Au printemps, lorsque les brochetons (5 à 8 cm) sont en âge de rejoindre le cours d'eau et d'y survivre, les madriers au niveau de l'ouvrage sont retirés.

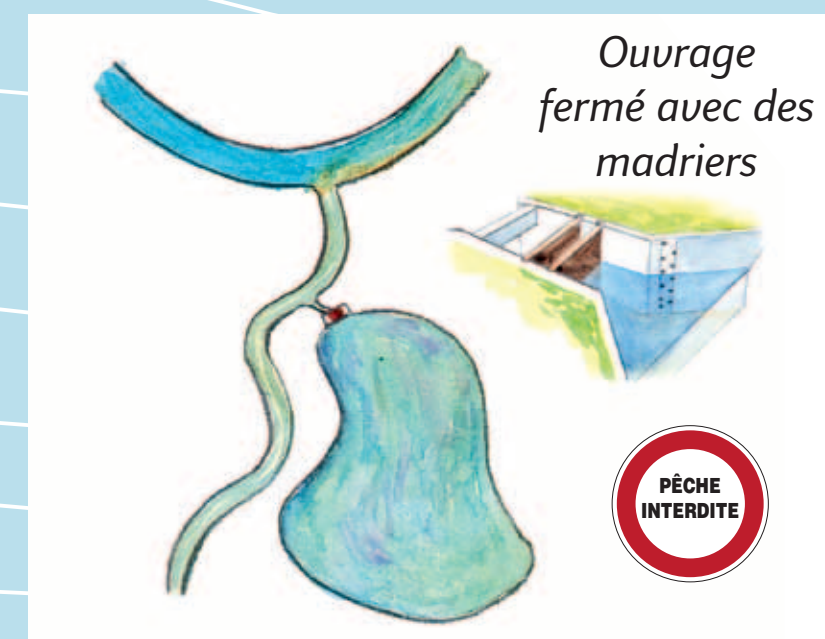
Après la reproduction, la frayère est asséchée afin que la végétation herbacée s'installe pour la prochaine période de frai. Une ou deux fauches annuelles sont réalisées de manière à entretenir la zone humide.

## FONCTIONNEMENT DE LA FRAYÈRE DE GEVRISE

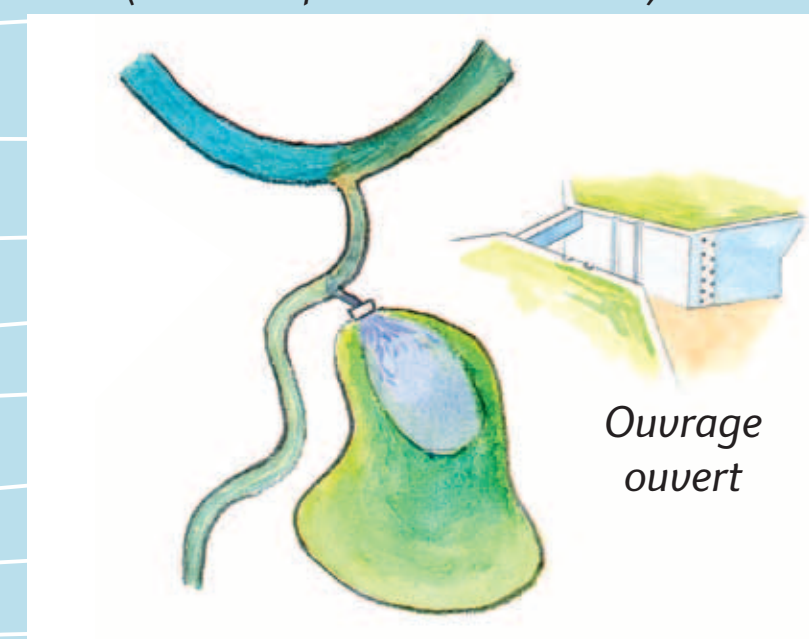
(sous la responsabilité du SMiBE)



Frayerie exondée entre mai et janvier pour permettre à la végétation de s'installer



Frayerie en eau durant toute la période de reproduction du brochet (février à mai)



Vidange de la frayère pour permettre aux alevins et géniteurs de regagner le cours d'eau

Action initiée et réalisée en septembre 2010 par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre  
Tél. 02 41 71 76 83 - [www.bassin-evre.fr](http://www.bassin-evre.fr)

avec le soutien technique et financier :

